

## Le mot du **MAIRE**

Situé au nord de notre commune et servant de "frontière" entre Sotteville-sous-le-Val et Tourville-la-Rivière, le chemin du Gal fait l'objet d'un projet d'aménagement, préparé par la Métropole, à la demande de la municipalité de Tourville.

### “ Chemin du Gal ”

Une **voie verte** de 3,50 m de largeur, permettant la circulation des piétons et des vélos, devrait être créée d'un côté et la chaussée devrait être refaite à cette occasion. Sur la zone d'activité du Bois Bocquet, en face de l'entrée du stade de football, un arrêt de bus avec une boucle de voirie devrait voir le jour dans les deux ans à venir pour permettre aux transports en commun de repartir en sens inverse.

Les associations de cyclistes consultées sur le projet ont formulé des remarques sur les aménagements et le calendrier. Notre commune a émis également plusieurs réserves notamment pour garantir une circulation fluide et faciliter le croisement avec les poids lourds desservant les entreprises situées sur ce secteur.

La Métropole teste des positionnements de chicanes qui se révèlent plutôt gênants, c'est pourquoi dans sa séance du 29 janvier dernier, **le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un scénario sans chicane**. Mais notre commune juge le coût du projet très élevé (environ 1 million d'euros) pour une circulation cycliste somme toute très modérée.

*Frank MEYER*



## Inscriptions à l'école Hergé pour la rentrée scolaire 2025 - 2026

Merci  
d'apporter  
un justificatif  
de domicile  
et votre livret  
de famille.

### Première démarche, la pré-inscription !

Pour inscrire votre enfant à l'école Hergé, rendez-vous en mairie pour procéder à la pré-inscription des nouveaux arrivants et enfants nés en 2022.

### Quand ?

Vous pouvez vous rendre en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat **entre le mardi 22 et le vendredi 25 avril**.

*Si vous n'êtes pas disponible sur ces créneaux horaires, vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone ou par mail en communiquant vos disponibilités.*

# À SAVOIR

Des services et des perspectives d'emploi,  
la **POLICE NATIONALE** à vos côtés

## RECRUTEMENT

En 2025, la police nationale lance un **recrutement exceptionnel de policiers adjoints pour renforcer ses effectifs en Seine-Maritime**. Cette campagne s'adresse aux **jeunes de moins de 30 ans, sans condition de diplôme**.

Le contrat de travail, établi pour trois ans, est renouvelable. Après une formation rémunérée de 18 semaines, le policier adjoint intégrera et exercera ses fonctions dans l'un des commissariats du département de la Seine-Maritime. Inscriptions ouvertes jusqu'au 16 mars :

[www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre](http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre)

## PLAINTES EN LIGNE

Dans certains cas, il est possible de porter plainte directement en ligne, sans avoir besoin de se déplacer au commissariat ou en gendarmerie.

La plainte en ligne est proposée **pour les faits d'atteinte aux biens commis en France dont l'auteur est inconnu : Vol** (portable, voiture, carte bancaire...), **cambrilage**, **dégradation d'un bien** (rayure de voiture, graffitis...) et **escroquerie** (hors Internet). *En cas d'atteinte contre des biens, veiller à préserver les traces et les indices afin qu'ils restent exploitables par les enquêteurs en évitant toute manipulation.*

Ce **service gratuit** a pour objectif de faciliter le dépôt de plainte.

En cas d'urgence, appelez immédiatement le 17 ou le 112. ■

[www.masecurite.interieur.gouv.fr](http://www.masecurite.interieur.gouv.fr)



**OSEZ LA POLICE NATIONALE. DEVEZ POLICIER ADJOINT EN SEINE-MARITIME**

**ÉPREUVES**

- TESTS PSYCHOTECHNIQUES
- ÉPREUVES SPORTIVES
- ENTRETIEN DEVANT UNE COMMISSION
- VISITE MÉDICALE D'APTITUDE

**VOS MISSIONS**

- PATROUILLES AVEC LES GARDIENS DE LA PAIX
- PRÉVENTION ET RÉPRESSION DE LA DÉLINQUANCE
- SURVEILLANCE GÉNÉRALE
- ASSISTANCE ET SOUTIEN AUX PERSONNES
- ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC DANS LES COMMISSARIATS

**CONDITIONS D'ACCÈS**

Pour s'inscrire, le candidat doit :

- AVOIR ENTRE 18 ET MOINS DE 30 ANS
- ÊTRE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE
- ÊTRE DE BONNE MORALITÉ, LE BULLETIN N° 2 DU CASIER JUDICIAIRE NE DEVANT COMPORTER AUCUNE MENTION INCOMPATIBLE AVEC L'EXERCICE DES FONCTIONS ENVISAGÉES
- ÊTRE EN RÉGLE AVEC LE SERVICE NATIONAL, JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC, EX JAPD)
- RÉPONDRE AUX APTITUDES PHYSIQUES REQUISES LORS DE LA VISITE MÉDICALE

**RÉMUNÉRATION**

hébergement gratuit lors de la formation

- **1445 €** PENDANT TOUT LE CONTRAT
- NETS/MOIS PROVINCE



# AGENDA

**Samedi 1<sup>er</sup> mars • 12h • Restaurant l'Hermitage**

**REPAS OFFERT PAR LA COMMUNE** aux sottevillais inscrits âgés de 60 ans (dans l'année) et plus.



**Du 3 au 6 mars • Ecole Hergé**

**VOYAGE EN ANGLETERRE** pour 17 élèves de CM1 et CM2.

**Jeudi 13 mars • Rouen**

Sortie au **THÉÂTRE À L'OUEST** des adhérents de l'amicale Les Jours Heureux.

**Samedi 15 mars • Rouen**

Journée proposée par l'ASSCA : **CITÉ IMMERSIVE DE ROUEN**, visite sur les pas de Rollon et repas.

**Mercredi 26 mars • 20h • Mairie**

**CONSEIL MUNICIPAL** Les conseils municipaux sont publics et vous pouvez assister aux échanges et délibérations des élus de la commune.



**Jeudi 3 avril**

Reprise de la **COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX** en porte à porte **tous les 15 jours**.

**Du mardi 22 au vendredi 25 avril • Mairie**

**PRÉ-INSCRIPTIONS DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE HERGÉ** pour la rentrée scolaire 2025.

**Samedi 26 avril • Parc des Saules**

**CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES** organisée par les parents d'élèves de l'école Hergé au parc des Saules (il sera privatisé).

**Samedi 26 avril • Amfreville la Mivoie**

**CONCERT** au centre culturel d'Amfreville : « La gueule à Thérèse » - Groupe de musique d'un ancien habitant de Sotteville-sous-le-Val !

**Jeudi 8 mai • 11h • Mairie**

**COMMÉMORATION** du 80<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale en France et en Europe.

**Dimanche 22 juin • Salle Polyvalente**

**FÊTE DES PÈRES ET DES MÈRES**. Tous les Sottevillais sont invités pour partager un moment convivial proposé par l'ASSCA.

Des **ATELIERS COUTURE** vous seront proposés prochainement par l'ASSCA via leur page Facebook et Instagram.



## Règlement Local de Publicité Intercommunal RLPI

Nouvelle réglementation à connaître

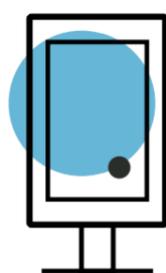
### LE RLPI C'EST QUOI ?

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) est un **document d'urbanisme qui fixe, par zones, les obligations en matière de publicités, d'enseignes et pré-enseignes**. Il harmonise les pratiques en matière de publicité extérieure et fixe des conditions d'installation plus restrictives que celles issues de la réglementation nationale sur la publicité. Le RLPI encadre les conditions d'implantation et les formats mais n'intervient pas sur le contenu des messages publicitaires.

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, l'élaboration a été initiée en 2020 et le règlement a été approuvé par le Conseil Métropolitain le 15 avril 2024. Ces règles s'appliquent désormais aux 71 communes de la Métropole.

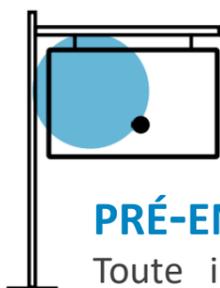
### PUBLICITES, ENSEIGNES, PRE-ENSEIGNES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le RLPI encadre l'implantation des dispositifs de publicité, enseignes et pré-enseignes, qui sont **visibles des voies ouvertes à la circulation**, et qui sont installés **aussi bien au sein de propriétés privées que sur le domaine public**.



#### PUBLICITÉ

Toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention.



#### PRÉ-ENSEIGNES

Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.



#### ENSEIGNES

Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

### LE RLPI SE COMPOSE :

- D'un **rapport de présentation** qui s'appuie sur un diagnostic, définit les orientations et objectifs de la Métropole et explique les choix retenus ;
- D'une **partie réglementaire** qui comprend les dispositions adaptant la réglementation nationale. Les prescriptions du règlement local de publicité peuvent être générales ou s'appliquer aux seules zones qu'il identifie ;
- Les **annexes** ou les **documents graphiques** qui comportent le **plan de zonage** ainsi que les arrêtés des limites de l'agglomération et les documents graphiques afférents.

Les documents sont consultables et téléchargeables sur le **site internet de la Métropole Rouen Normandie**.

### INFORMATIONS UTILES

Vous êtes exploitant d'un dispositif de publicité ou commerçant/artisan/entrepreneur et vous souhaitez installer, remplacer ou modifier un support de publicité, de pré-enseigne ou d'enseigne ?

Les déclarations préalables et les demandes d'autorisations doivent être **déposées auprès de la mairie**. Le RLPI est applicable depuis le 24 mai 2024. Le Code de l'environnement fixe des **délais afin que les dispositifs en place avant cette date puissent se mettre en conformité avec les nouvelles règles** :

- 2 ans pour les publicités et pré-enseignes (soit le 24 mai 2026),
- 6 ans pour les enseignes (soit le 24 mai 2030). ■





## DÉBUTER ENSEMBLE L'ANNÉE 2025

Les cérémonies des vœux de début d'année sont l'occasion pour Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal de pouvoir recevoir et échanger avec les habitants, employés, entreprises, partenaires et collègues élus. C'est également un **moment privilégié** pour faire un bilan de l'année écoulée et d'aborder les actualités et projets communaux des années à venir.

## TOUJOURS UN GRAND SUCCÈS

Cette année encore, les familles sottévillaises étaient nombreuses à répondre à l'invitation de l'ASSCA pour **célébrer Noël** le 15 décembre dernier dans la salle des fêtes des Authieux sur le Port Saint Ouen.

Petits et grands ont pu profiter d'un spectacle animé à la recherche du Père Noël qui s'est clôturé par une distribution de cadeaux et un goûter. Tous les bénévoles de l'association étaient mobilisés pour offrir aux enfants un moment inoubliable.



## MOBILISÉS POUR LE TÉLÉTHON ET LE COMMERCE LOCAL

Samedi 30 novembre, notre village a accueilli deux événements qui ont rassemblé de nombreux participants et bénévoles : un **déjeuner saucisses-frites** et des **animations au circuit de l'Europe** et un **marché de Noël** à la salle polyvalente avec des artisans et producteurs locaux (même ultra-locaux avec trois entreprises de la commune).

Cette journée bien remplie a permis de récolter **4 304 €** qui ont été reversés au profit du Téléthon.

## L'ESPRIT VILLAGE N'A PAS D'ÂGE



En perspective des fêtes de fin d'année, le CCAS de la commune a offert aux sottévillais de 65 ans et plus, un **assortiment de produits locaux** pour ravir les papilles de nos aînés.

La remise de ce présent permet de se rencontrer autour d'un moment convivial et chaleureux, de prendre des nouvelles et de faire vivre **cohésion et solidarité**, des valeurs chères au cœur des membres du CCAS et d'un bon nombre de sottévillais.

## HOMMAGE ET COMMÉMORATION

Chaque **11 novembre**, la France se rassemble pour commémorer la fin de la première guerre mondiale et honorer la mémoire des soldats tombés au combat.

Lors de la dernière cérémonie, un hommage a été rendu à **Michel JEGOU** qui nous a récemment quitté et qui a été porte drapeau de notre commune durant plusieurs années.

Cette année 2025 sera notamment marquée par la commémoration des 80 ans de l'armistice du 8 mai 1945.

